

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, je crois que le député conviendra avec moi que c'est une question à laquelle il appartient aux représentants de la société de répondre. Je m'efforcerai d'obtenir d'eux une réponse.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, le ministre est comptable au Parlement des activités de Loto Canada et elle ne peut se défilier ainsi. Sait-elle que l'entente spéciale grâce à laquelle Miracle Mart a pu obtenir de Loto Canada des billets d'une valeur de \$50,000 ressemble fort à une autre entente spéciale conclue celle-là avec le secteur alimentaire, entente qui a incité le gouvernement de l'Ontario à instituer une enquête judiciaire sur les pratiques en vigueur dans le secteur alimentaire au Canada? Dans l'affirmative, peut-elle nous expliquer pourquoi Loto Canada adopterait une pratique qui est injuste pour les petits détaillants et qui nuit manifestement aux intérêts des consommateurs canadiens?

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, comme plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre m'ont parlé de cette affaire aujourd'hui, je me ferai un plaisir de demander aux représentants de la société de répéter au député ce que je leur ai dit.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES MESURES EN VUE D'EMPÊCHER L'ÉCOULEMENT DU PÉTROLE DU PÉTROLIER «KURDISTAN»

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas courir de risque. Je poserai donc ma question au ministre de l'Environnement. Elle concerne la pollution que le naufrage du pétrolier «Kurdistan» a créée. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre—l'accident est survenu il y a déjà cinq jours—si on a pris une décision finale à ce sujet? Le navire sera-t-il remorqué vers le large et coulé ou remorqué vers un port? Dans ce dernier cas, de quel port s'agit-il et quand l'y remorquera-t-on?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on n'a pas encore pris de décision définitive à ce sujet. On a proposé diverses manières de disposer du navire et elles sont présentement à l'étude. La garde côtière et le ministère de l'Environnement étudieront conjointement chaque proposition avant de prendre une décision finale.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je rappellerais au ministre, qui vient du cœur du pays, c'est-à-dire des provinces des Prairies, que les eaux du golfe Saint-Laurent ne comptent pas parmi les plus calmes de la planète. Plus il diffère la décision, plus les terres en bordure du golfe seront menacées.

Puis-je demander plus directement au ministre quelle est la nature et le degré de la protection contre la responsabilité aux tiers que son ministère exigera au sujet des opérations de remorquage? Avons-nous fixé une somme ou savons-nous quelle protection sera offerte à l'égard de la responsabilité aux tiers?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, c'est parce que nous sommes tout à fait conscients de l'importance des régions côtières et des pêches que nous prendrons le temps nécessaire pour nous assurer que toute proposition formulée sera examinée et jugée en fonction de l'intérêt général du Canada.

S'il faut remorquer l'arrière du navire vers la côte canadienne, il faudra tenir compte de la responsabilité éventuelle.

Questions orales

Nous nous inquiétons beaucoup plus d'y parvenir sans danger que de savoir à qui incombe la responsabilité. Toutefois, les personnes chargées du remorquage ne doivent pas oublier la question de la responsabilité en prenant leurs décisions. Cela fait partie des négociations et des discussions qui se déroulent actuellement. D'autre part, on toue l'avant du navire vers une région plus profonde de l'océan où il sera coulé.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, bien franchement, les réponses du ministre des Transports n'en sont pas. Il n'est peut-être pas suffisamment renseigné. Je pose donc à nouveau ma question au ministre d'État (Environnement). Sauf erreur, il s'est rendu en Nouvelle-Écosse en fin de semaine pour examiner la situation. Le ministre peut-il hasarder une hypothèse et nous dire où se trouvent, à son avis, les 3,500 tonnes de pétrole qui manquent et si ces nappes sont une menace pour nos pêcheries de homard et d'autres poissons de fond?

● (1430)

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): Monsieur l'Orateur, d'après ce que m'ont dit mes fonctionnaires et ceux du ministère des Transports, il semblerait que nous n'ayons pas encore réussi à découvrir où se trouvent les 3,500 tonnes de fuel de soute C. Il y a un certain nombre de possibilités. S'il avait formé une nappe à un certain endroit nous croyons que nous l'aurions trouvée. Nous en avons trouvé une il n'y a pas longtemps près de l'endroit où se trouve maintenant l'arrière du navire, mais elle est très petite.

On a maintenant tout lieu de croire que l'environnement ne subira pas de dégâts. Certains pensent que le fuel de soute C a pu fuir et qu'il s'est peut-être désagrégé pour ensuite se disperser ou qu'il a coulé directement au fond de l'océan. Nous continuerons à suivre la situation de près. Je me ferai un plaisir de communiquer au député les renseignements que j'obtiendrai au fur et à mesure qu'ils me parviendront.

L'INDEMNISATION POUR LES DÉPÔTS OCCASIONNÉS PAR LA POLLUTION PAR LE PÉTROLE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre envisage d'apporter des modifications aux lois existantes pour permettre aux parties lésées par des déversements au large des côtes, comme les pêcheurs de homard, d'intenter des poursuites judiciaires et de se faire indemniser pour les dégâts occasionnés par la marée noire ou les Canadiens seront-ils obligés d'attendre que les nappes endommagent la côte?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, chaque fois qu'il sera possible d'obtenir une indemnisation pour les dégâts causés, nous nous empresserons naturellement d'y donner suite. Toutefois, il faudra manifestement fournir des preuves admissibles en droit dans chaque cas.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le ministre semble satisfait de la loi en vertu de laquelle les Canadiens lésés essaient de se faire indemniser pour les dégâts causés par le pétrole. Le gouvernement est-il prêt à agir sous l'égide de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'autres accidents comme celui de *Kurdistan* survenu récemment et que les infractions commises en deça de la limite de 200 milles soient jugées devant les tribunaux canadiens et non laissés aux tribunaux du pays d'immatriculation?